

Personne atteinte de la COVID-19 en milieu de soins (hors CIUSSSE-CHUS) : Quoi faire?

Objectif

Ce guide s'adresse aux exploitants responsables de milieux hébergeant des résidents dans le cadre d'un milieu ou d'une unité de soins hors installations (en communauté), c'est-à-dire : les CHSLD privés, les RI-SAPA et les unités de soins (ou unités prothétiques) à l'intérieur des résidences privées pour aînés.

La [directive de la DGCRMAI-004](#) du MSSS est le document de référence pour assurer la prise en charge des usagers avec symptômes ou positifs à la COVID-19 et de leurs contacts ; assurez-vous d'avoir en tout temps la dernière version du document.

N.B. Pour les milieux de vie sans unité de soins, consulter la section MILIEUX DE VIE ET MILIEU OFFRANT DE L'HÉBERGEMENT HORS INSTALLATIONS DU CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS pour obtenir les consignes appropriées.

Étapes à suivre par l'exploitant

En présence d'usagers [symptomatiques](#) ou ayant un test de COVID-19 positif :

- Suivre les consignes de [l'annexe 1 de la directive DGCRMAI-004](#)

Pour les travailleurs de la santé les recommandations se trouvent [ICI](#).

1. En cas de besoin de soutien, contacter l'infirmière du CIUSSSE-CHUS en soutien à votre milieu.

Voir annexe 1

2. Mettre rapidement en place les mesures de prévention et contrôles des infections (PCI).

Consulter la section aide-mémoire PCI de la [page Santé Estrie - Partenaires](#) pour votre milieu.

3. Rechercher les personnes ayant eu un contact avec la personne ayant la Covid-19.

Voir annexe 2

4. Évaluer le niveau de risque pour les résidents et les travailleurs ayant eu un contact avec la personne positive à la COVID-19 et appliquer les mesures à prendre.

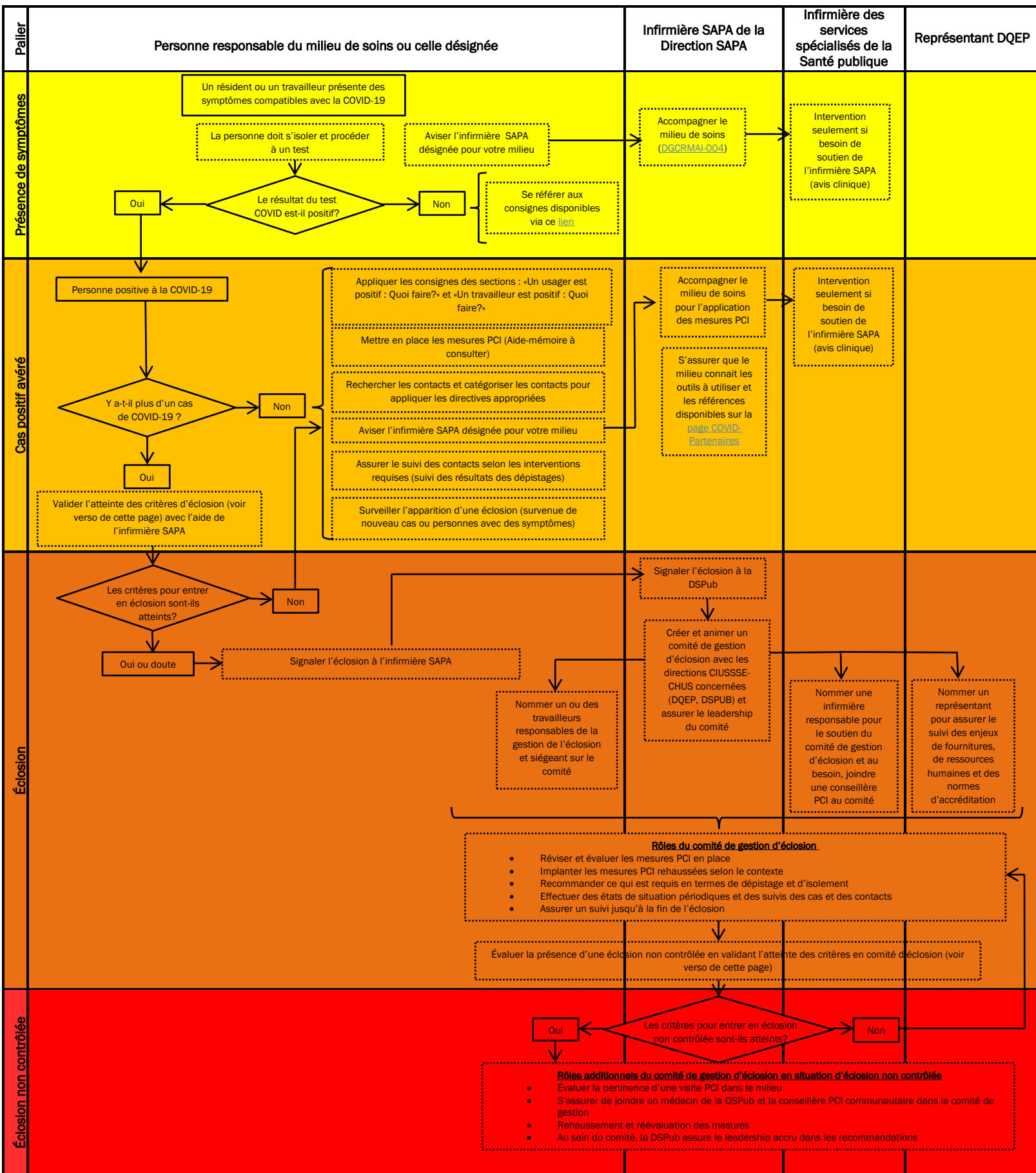
Voir annexe 2

5. Informer les résidents et les travailleurs ayant eu un contact des mesures à prendre.

Des lettres sont disponibles [ICI](#), si besoin.

6. Informer l'infirmière du CIUSSSE-CHUS en soutien à votre établissement de la situation.

Annexe 1 : Algorithmes gestion COVID-19 en milieu de soins en communauté (CHLSD privé, RI-SAPA, unité de soins en résidence privée pour aînés [RPA])



Demander au résident d'aviser les visiteurs pour qu'ils puissent surveiller leurs symptômes.

Les visiteurs devraient suivre les recommandations générales en vigueur pour les contacts :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/consignes-isolement-personne-en-contact-covid-19>

Les résidents nommés à la question 1 et 2 correspondent à des contacts étroits ou à risque élevé. Les recommandations à suivre pour eux se trouvent dans [l'annexe 1 de la directive DGCRMAI-004](#), trajectoire D, section ROUGE.

III. **Avez-vous reçu des soins à moins de 2 mètres pendant 10 minutes ou plus d'un travailleur de la santé qui ne portait pas adéquatement son masque? Un masque est porté adéquatement s'il couvrait le nez, la bouche et le menton pour la durée totale des soins.**

NON, aucune situation

OUI Inscrire :

Nom du travailleur	Date du dernier contact	Lieu du contact

Les travailleurs de la santé nommés à la question 3 correspondent à des contacts étroits. Les recommandations à suivre pour eux se trouve [ICI](#).

IV. **Avez-vous fréquenté d'autres usagers de votre unité de soins à moins de 2m sans porter le masque?**

a) sur l'unité de soins

NON

OUI

b) hors de l'unité de soin (mais dans le milieu)

NON

OUI

V. **Avez-vous participé à des activités sociales dans le milieu lorsque vous ne portiez pas le masque?**

a) sur l'unité de soins

NON

OUI

b) hors de l'unité de soin (mais dans le milieu)

NON

OUI

Si la réponse est OUI pour les questions 4 et 5, les personnes présentes sur l'unité de soins (et non identifiées aux questions 1 et 2) sont des contacts élargis. Les recommandations à suivre pour eux se trouvent dans [l'annexe 1 de la directive DGCRMAI-004](#), trajectoire D, section ORANGE